

Déclaration liminaire de SUD Éducation 34

FSSSCT-SD 34 du 21-12-23

SUD éducation 34 a appris avec effroi les **intrusions et agressions armées** qui se sont déroulées mardi 19 décembre au **collège Croix d'argent** de Montpellier. En l'absence de déclenchement de l'alerte intrusion, des collègues se sont courageusement interposés pour stopper la progression des intrus, risquant ainsi leur vie pour protéger la communauté éducative. Nous rappelons à l'institution son obligation d'assurer la santé et la sécurité des personnels. Nous rappelons également que cela fait des années que le collège Croix d'Argent signale un effectif trop faible à la vie scolaire, notamment pour prévenir efficacement les conflits entre élèves: la politique d'économie budgétaire a un prix et c'est sur le terrain qu'on le paye, ça commence à se voir violemment. Par toutes ces carences, l'éducation nationale expose quotidiennement ses personnels à de telles mises en danger. Les événements les plus spectaculaires font régulièrement l'actualité mais ils masquent la réalité des incidents, violences verbales et physiques auxquelles nous devons faire face quotidiennement en tant qu'enseignant·es, AESH, assistante·es d'éducation ou CPE.

SUD Éducation 34 apporte son soutien à l'ensemble de la communauté éducative du collège Croix d'Argent et utilisera tous les moyens syndicaux à sa disposition pour défendre les collègues. SUD éducation 34 exige le respect de la loi à commencer par la mise en place d'une **enquête pour accident grave** comme cela est prévu par le décret n° 2020-1427 dont l'article 64 précise : "*La formation spécialisée compétente pour le service ou l'agent concerné est réunie, dans les plus brefs délais, à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves.*" La rédaction de cet article ne souffre d'aucune ambiguïté quant au caractère obligatoire et systématique d'une enquête dans ces circonstances qui auraient pu entraîner la mort de nos collègues. C'est pourquoi nous proposons un **avis pour vote** aux membres de la FS-SSCT-SD34 afin de mettre en place une enquête pour accident grave. Nous devons dès aujourd'hui définir les modalités de mise en place de cette enquête ainsi que la composition de la délégation. Loin de vouloir stigmatiser un établissement en particulier, SUD éducation 34 considère que cet incident grave s'inscrit dans un contexte plus large et global. Ce type d'incident n'est pas le premier ; on ne peut que souhaiter que ce soit le dernier. Pour cela il est absolument nécessaire de faire la lumière sur les carences qui ont mené à cet accident mais aussi sur ce qui a permis d'éviter le pire. Les conclusions et préconisations ne pourront que servir à l'ensemble des établissements et personnels du département.

Nous tenons aussi à vous alerter sur **l'épuisement d'un grand nombre de personnels** qui sont soumis à un état de fatigue et de stress intense, et ce depuis la rentrée de septembre. C'est une aggravation inédite des risques psycho-sociaux dans notre département. Dans le cadre de notre action syndicale et de notre rôle d'élus en FS-SSCT, nous recevons chaque jour des appels à l'aide de personnels en grande

souffrance. Dans nos établissements, une ambiance délétère s'installe et nous empêche, au quotidien, de nous épanouir dans nos métiers.

Les annonces et **injonctions du ministre** créent beaucoup de souffrance chez les personnels, qui se sentent dépossédés de leurs capacités à accomplir leur travail. Les dernières annonces dites « Choc des savoirs » sont vécues comme un énième affront fait à notre liberté pédagogique, notamment lorsqu'on veut imposer aux professeur·es des écoles des méthodes d'enseignement qui ne font pas consensus au sein de la communauté éducative. On apprend également dans ces annonces que l'intelligence artificielle sera utilisée pour pallier le manque de moyens alloués à l'accompagnement des élèves. Nous le vivons comme un dénigrement écœurant de nos compétences professionnelles. Aussi, le ministre compromet l'avenir de nos élèves les plus défavorisés en portant le projet d'une école à deux vitesses, plus que jamais soumise à la reproduction sociale. Notre conception d'une école publique qui a vocation à atténuer les inégalités s'en trouve fortement mise à mal. En outre, la multiplication des formations hors temps de classe alourdit une fois de plus la charge de travail des enseignant·es et ne fait qu'intensifier l'épuisement des agents. Un contingent de remplacement devrait être créé pour remplacer les enseignant·es en formation et non une augmentation du temps de travail à défaut d'un arrangement avec les collègues signataires du PACTE.

SUD éducation tient justement à dénoncer les **effets du PACTE** et de sa mise en œuvre à marche forcée sur les conditions de travail des personnels. Le chantage à la rémunération semble être le seul levier du ministère pour l'imposer, avec des missions rémunérées différemment selon si l'on est signataire du PACTE ou non. La priorité donnée au remplacement de courte durée a aussi des conséquences néfastes sur la structure des emplois du temps des personnels. La mise en œuvre du PACTE a également pour effet l'apparition d'importantes tensions au sein des équipes éducatives. Si l'objectif était de diviser pour mieux régner, le ministre peut se féliciter de l'avoir atteint. Nous demandons qu'une enquête de la FS-SSCT soit diligentée pour questionner les effets du PACTE sur les conditions de travail et sur la santé des personnels.

Nous souhaitons également revenir sur le sujet de **l'amiante**. SUD Éducation Hérault considère qu'il s'agit d'un sujet majeur en termes de santé publique. Notre organisation interprofessionnelle est particulièrement investie sur la question depuis de nombreuses années. Nous alertons l'administration sur le fait que le pic de contamination, de maladies et de décès liés à l'amiante est malheureusement devant nous, en raison de l'inertie des pouvoirs publics concernant le nécessaire désamiantage du bâti. Notre département a un bâti vieillissant, datant pour beaucoup d'avant 1997. Il est urgent de recenser les personnels qui ont été exposé·es notamment à des substances amiantées dégradées, et que ces personnels aient le suivi médical adéquat et puissent bénéficier de la délivrance des documents nécessaires à ce suivi.

De plus, nous faisons face depuis plusieurs semaines à une obstruction des pouvoirs publics, mairie de Montpellier en tête, concernant nos demandes de communication du **Dossier Technique Amiante** des écoles et établissements du département. En tant

que représentants élu·es des personnels dans une instance qui traite de la santé des personnels, nous vous demandons, Madame la directrice académique, d'**intervenir auprès des pouvoirs publics** afin qu'une copie du DTA de chaque école et établissement de l'académie nous soit communiquée dans les plus brefs délais.

Enfin, l'étude du **Registre Santé et Sécurité au Travail** est édifiant tant il met en exergue la souffrance des personnels du département. Si l'on doit aborder qu'un seul aspect, ce sera celui des conséquences de la mise en œuvre de la loi de 2005 portant sur l'**école inclusive**. Nous nous rejoignons sur l'idée que l'école doit accueillir tou·tes les élèves, y compris celles et ceux qui présentent des troubles du comportement et qu'un accompagnement et une scolarisation adaptée doivent leur être proposés. Mais pour cela, il faut des moyens. Sans un recrutement conséquent de personnel médico-social et d'accompagnant·es d'élèves en situation de handicap, sans une revalorisation et une formation adaptée des AESH, sans réduction du nombre d'élèves par classe, les conséquences de la mise en œuvre de l'école inclusive sont catastrophiques. Une grande quantité de fiches du RSST font état de violences subies par des élèves, des AESH et des enseignant·es de la part d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Plusieurs blessures ayant entraîné des arrêts de travail sont à déplorer. La situation ne peut plus durer. L'administration doit réagir afin d'éviter des drames humains, en commençant par la création d'un protocole pour prendre en charge les situations les plus urgentes dans de meilleurs délais.

Afin que nous puissions remplir au mieux notre rôle de prévention des risques, nous vous demandons une nouvelle fois de nous donner un **accès opérant au RSST**, non par des extractions aux dates aléatoires, mais par une possibilité de consultations des fiches dès le jour ou elles sont rédigées.